

MAIRIE DE CHOLET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 JUIN 2024

Sont présents :

Monsieur Gilles BOURDOULEIX : Maire

Monsieur Laurent JUTARD : Maire-Délégué

Monsieur Jean-Paul BREGEON : Premier Adjoint

Monsieur Patrice BRAULT, Monsieur Frédéric PAVAGEAU, Madame Natacha POUPET-BOURDOULEIX, Monsieur Olivier BAGUENARD, Madame Laurence TEXEREAU, Monsieur Florent BARRÉ, Madame Annick JEANNETEAU, Monsieur François DEBREUIL, Madame Elisabeth HAQUET, Madame Patricia HERVOUET, Madame Sylvie DORBEAU, Madame Krystell BEILLOUET : Adjoints

Madame Evelyne PINEAU, Monsieur Antoine RAMEH, Monsieur Patrick PELLOQUET, Monsieur Michel VIAULT, Monsieur Chaysavanh PRAVORAXAY, Madame Patricia RIGAUDEAU, Monsieur Bruno VIEVILLE, Monsieur Ammar HADJI, Madame Florence JAUNEAULT, Monsieur Jean-François BAZIN, Madame Nathalie GODET, Madame Sylvie ROCHAIS, Monsieur Frédéric GRAVELEAU, Monsieur Aurélien DURAND, Madame Valérie MAUDET, Madame Charline ABELLARD-COLINEAU, Monsieur Rémi BARBÉ, Madame Murielle COURTAY, Monsieur Franck LOISEAU, Madame Sylvie TOLASSY, Monsieur Franck CHARRUAU, Madame Martine GUERRY, Monsieur Kai-Ulrich HARTWICH, Madame Carole BOSSARD-GAUTIER, Monsieur François-Michel SOULARD, Madame Marie DUBREUIL, Monsieur Michel CHAMPION : Conseillers Municipaux

Ont donné procuration :

Madame Maya JARADE à Madame Krystell BEILLOUET, Monsieur Jean-Michel DEBARRE à Monsieur Franck LOISEAU, Monsieur Alexis GINGREAU à Madame Natacha POUPET-BOURDOULEIX.

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne Monsieur Patrice BRAULT comme secrétaire de séance.

N° 2.8 - DENOMINATION DE VOIES ET PLACE - ZAC DE L'ECUYERE - ZAC DU VAL DE MOINE - ZONE DE LA TOUCHE

De nouvelles parcelles au sud de la Zone de l'Ecuyère vont être viabilisées dans le courant de l'année 2024 afin d'offrir aux entreprises des possibilités d'implantation ou de développement.

Deux voies sur le territoire de la Ville vont ainsi être créées nécessitant une nouvelle dénomination.

Par ailleurs, la ZAC du Val de Moine comprend parmi ses aménagements un long cheminement, actuellement sans nom, qui mène les promeneurs de l'avenue du Lac jusqu'au Menhir de la Pierre Plate. Ce chemin piétonnier, pourrait porter le nom de Pierre BOULLE l'écrivain auteur des célèbres ouvrages : " La Planète des Singes " et " Le Pont de la Rivière Kwaï ".

Enfin, les travaux d'installation du groupe Thales, le long du boulevard Gabriel CHIRON au nord de la Ville (site de la Touche), ont nécessité la création d'une contre-allée jouxtant le projet (depuis la place Claire ROMAN jusqu'au prolongement de la rue d'Alençon) et d'un rond-point implanté sur le boulevard périphérique à la jonction du boulevard du Maine et du boulevard Gabriel CHIRON.

Ces modifications, ont permis également le prolongement de la rue d'Alençon jusqu'à ce même giratoire.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer un nom aux voies et place matérialisées sur les plans joints, comme suit :

- voie desservant la zone appelée " îlot B " de l'extension sud de la Zone de l'Ecuyère, prolongeant la rue de la Barbotière : rue de la Barbotière,

- voie desservant la zone appelée " îlot C " de l'extension sud de la Zone de l'Ecuyère. Elle sera raccordée à la partie sud de la rue du Grand Fraîche : rue Frette,

- cheminement menant de l'avenue du Lac jusqu'au Menhir de la Pierre Plate : allée Pierre BOULLE.

- contre-allée jouxtant le projet Thales de la place Claire ROMAN jusqu'au prolongement de la rue d'Alençon : allée Sophie GERMAIN, (1776-1831) mathématicienne, physicienne et philosophe française,

- giratoire implanté sur le boulevard périphérique à la jonction du boulevard du Maine et du boulevard Gabriel CHIRON : place de l'Ordre National du Mérite,

- prolongement de la rue d'Alençon jusqu'au giratoire implanté sur le boulevard périphérique à la jonction du boulevard du Maine et du boulevard Gabriel CHIRON : rue d'Alençon.

Le Conseil Municipal de la Ville de Cholet,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2121-30,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de dénommer les voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation, situés à Cholet et au Puy-Saint-Bonnet,

Vu l'avis favorable de la commission développement, en date du 5 juin 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages valablement exprimés,

DECIDE

Article unique - d'attribuer les noms suivants aux voies desservant les extensions de la ZAC de l'Écuyère, au cheminement piétonnier de la ZAC du Val de Moine ainsi qu'aux aménagements situés secteur de la Touche selon les plans joints :

- voie desservant la zone appelée " îlot B " de l'extension sud de la Zone de l'Ecuyère, prolongeant la rue de la Barbotière : rue de la Barbotière,
- voie desservant la zone appelée " îlot C " de l'extension sud de la Zone de l'Ecuyère. Elle sera raccordée à la partie sud de la rue du Grand Fraîche : rue Frette,
- cheminement menant de l'avenue du Lac jusqu'au Menhir de la Pierre Plate : allée Pierre BOULLE.
- contre-allée jouxtant le projet Thales de la place Claire ROMAN jusqu'au prolongement de la rue d'Alençon : allée Sophie GERMAIN,
- giratoire implanté sur le boulevard périphérique à la jonction du boulevard du Maine et du boulevard Gabriel CHIRON : place de l'Ordre National du Mérite,
- prolongement de la rue d'Alençon jusqu'au giratoire implanté sur le boulevard périphérique à la jonction du boulevard du Maine et du boulevard Gabriel CHIRON : rue d'Alençon.

Délibération publiée le 17/06/2024 sur le site internet de la collectivité, en exécution des dispositions des articles L. 2131-1 et R.2131-1 du code général des collectivités territoriales.



Pour extrait conforme,

Transmis à la Sous-Préfecture de Cholet

Le 12 juin 2024

VILLE DE CHOLET

Patrice BRAULT
Adjoint

Gilles BOURDOULEIX
Maire de Cholet
Président de Cholet
Agglomération
Député honoraire